

**En faisant appel à Insertion Service,** vous contribuez et participez à l'insertion professionnelle de personnes motivées que notre association accompagne vers des emplois stables et durables ou des formations.



Association à but non lucratif

## Associations



## Collectivités



## Entreprises

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL



Du lundi au vendredi  
de 9h à 13h et de 14h à 18h



32 rue de la Varenne  
94100 Saint Maur des Fossés



01 71 33 13 17



01 48 89 42 82



insertionservice@free.fr



www.insertionservice.eu



32, rue de la Varenne  
94100 Saint Maur des Fossés  
01 71 33 13 17

# Mise à disposition de personnel pour des interventions ponctuelles ou régulières

## Maintenance

Bricolage, petits travaux, aide au déménagement, peinture

## BTP Travaux publics & VRD

Manœuvre, homme trafic, aide maçon, terrassement, démolition, nettoyage de chantiers, manutention etc.

*Réponse aux clauses sociales*

## Restauration collective

Plonge, aide en cuisine, employé de restauration, service

## Entretien-nettoyage

Bureaux, sanitaires, parties communes, bases vies de chantiers, espaces verts etc.

## Aide aux habitants

Portage de courses, manutention, aide au déplacement de mobilier dans le cadre de rénovation

## Copropriétés




Remplacement de gardiens, entretien, sorties des poubelles




## Médiation

Médiation de chantier, médiation sociale



## Pourquoi faire appel à INSERTION SERVICE ?

-  **Simplicité** : Insertion Service est l'employeur et se charge de toutes les formalités administratives. Vous recevez une facture en fin de mois.
-  **Réactivité** : dans la prise en charge de la demande et la mise en place de l'intervention.
-  **Qualité** : Notre personnel est formé et adapté à vos attentes. Il vous est présenté par un membre de l'association qui s'assure de votre satisfaction.

-  **Souplesse** : Le remplacement des intervenants est assuré si nécessaire (vacances, maladie, ...)
  -  **Proximité** : Personnel local et optimisation des temps de trajet.
  -  **Tarif horaire** : (au 01/02/18) : 19,25 € ou 21,70 €  
Cotisation annuelle : 20 €.
- Toute intervention est facturée avec un minimum de 2 heures.